

## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 14.04.16

De Mme CROS Yvette, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et M. CAILLIEZ Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

### **I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2016**

Aucune modification n'étant demandée, le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **II. Compte rendu des commissions municipales**

#### **a) Commission « Finances »**

##### **• Réunion du 17 mars 2016**

**Date et heure de la réunion** : 17 mars 2016 à 8h.

**Personnes présentes** : Joël MONVOISIN – Yvette CROS – Michel CAILLIEZ – Michel KAUFFMANN – Michel CHALEMBERT-AVISSE – Françoise JOUANE – Sophie GREGOIRE – Bruno SUJEVIC.

**Personne absente** : Richard HUNAUT.

#### **Ordre du jour porté sur la convocation** :

- Comptes Administratifs 2015 (point n°4.b) à l'ordre du jour),
- Budgets annexes 2016 (point N°4.d) à l'ordre du jour),
- Subventions aux associations 2016 (point n°4.a) à l'ordre du jour).

*M. le Maire précise que tous les points sont inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.*

##### **• Réunion du 5 avril 2016**

**Date et heure de la réunion** : 5 avril 2016 à 18h.

**Personnes présentes** : Joël MONVOISIN – Yvette CROS – Michel KAUFFMANN – Michel CHALEMBERT-AVISSE – Françoise JOUANE – Sophie GREGOIRE – Bruno SUJEVIC – Gérard BACHELET.

**Personne excusée** : Michel CAILLIEZ.

**Personne absente** : Richard HUNAUT.

#### **Ordre du jour porté sur la convocation** :

- Budgets fonctionnement 2016 (point n°4.d) à l'ordre du jour),
- Taux d'imposition 2016 (point n°4.c) à l'ordre du jour).

*M. le Maire précise que tous les points sont inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.*

##### **• Réunion du 12 avril 2016**

**Date et heure de la réunion** : 12 avril 2016 à 18h.

**Personnes présentes** : Joël MONVOISIN – Michel CAILLIEZ – Yvette CROS – Michel KAUFFMANN – Michel CHALEMBERT-AVISSE – Bruno SUJEVIC – Gérard BACHELET.

**Personnes excusées** : Françoise JOUANE – Sophie GREGOIRE.

**Personne absente** : Richard HUNAUT.

#### **Ordre du jour porté sur la convocation** :

- Budgets investissement 2016 (point n°4.d) à l'ordre du jour).

*M. le Maire précise que tous les points sont inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.*

#### **b) Commission « Information et Communication »**

Compte-rendu présenté par M. BACHELET, membre de la Commission en l'absence de Mme JOUANE, Vice-Présidente.

**Date et heure de la réunion** : 24 mars 2016 à 9h.

**Membres de la commission présents** : Gérard BACHELET – Françoise JOUANE – Frédéric RAZAT – Pascale VASSEUR..

**Personne absente** : Richard HUNAUT.

#### **Ordre du jour porté sur la convocation** :

- Sujets et articles pour le mag. N°7 et répartition des tâches,
- Questions diverses.

1) Tour de table et établissement de la liste des articles pour le prochain magazine et répartition des tâches.

2) Questions diverses :

- F. JOUANE a adressé un mail à M. CHARRIAU, Anglois, qui avait proposé de vieux articles sur Angles et souhaitait bénéficier d'un encart sur le bulletin, pour qu'il prenne un RV. A ce jour, aucune réponse.

- F. JOUANE a eu des demandes de commerçants n'habitant pas la Commune et qui souhaiteraient qu'on leur distribue le magazine municipal. Nous les rajouterons sur les listings de distribution (à transmettre au SMT).

- Le magazine est distribué et mis à disposition du personnel par le biais des chefs de service mais il semblerait que le personnel ne soit pas toujours au courant (important pour le personnel n'habitant pas la Commune).
- visite à domicile de F. JOUANE seule (car G. BACHELET indisponible) chez un couple anglais seul à avoir répondu à notre appel concernant la récupération de vieilles photos d'Angles. En ce qui les concerne il s'agit de photos de l'ancienne gare, impasse du Chemin de fer, qu'ils ont confiées à F. JOUANE pour en faire des copies et s'en servir pour le magazine quand nous le souhaiterons.
- faire un mail aux associations et listes d'opposition pour rappeler que les articles doivent nous parvenir avant la date butoir fixée au 28 avril.

*M. SUJEVIC demande si les commerçants, qui ont souhaité disposer à chaque parution d'un exemplaire du bulletin municipal, sont des commerçants anglais.*

*M. BACHELET confirme.*

c) Commission « Urbanisme »

Lecture faite par Mme LAURENT, Vice-Présidente de ladite commission.

• **Réunion du 23 mars 2016**

**Date et heure de la réunion** : 23 mars 2016 à 18h.

**Personnes présentes** : Michel CAILLIEZ – Monique LAURENT – Michel KAUFFMANN – Françoise JOUANE – Pascale VASSEUR – Bruno SUJEVIC – Romain GABORIEAU – Sophie GREGOIRE – Julie LERITEAU.

**Personnes excusées** : Joël MONVOISIN – Bruno LEGUERN.

**Personnes absentes** : Michel CHALEMBERT-AVISSE – Marie-Claude NIVET – Annick LECRUBLIER – Richard HUNAUT.

**Ordre du jour porté sur la convocation** :

- Dépôt du modificatif pour le lotissement « Le Bois »,
- Questions diverses.

**1 – LOTISSEMENT « LE BOIS »**

Un permis modificatif a été déposé par MILLET AMENAGEMENT concernant les fouilles archéologiques, Monsieur MILLET Freddy a effectué une réserve sur le périmètre où doit avoir lieu les fouilles. Par ailleurs, il faudra revoir l'implantation des arbres de hautes tiges sur l'espace vert n°1 et demander d'indiquer les accès de tous les lots.

**2 – LES CHAIGNEAUX**

Afin d'éviter une étude d'impact demandée pour une opération supérieure à 5 hectares, VENDEE LOGEMENT va déposer un permis d'aménager pour les parcelles situées en zone NA et quelques mois plus tard, un autre permis d'aménager (sous une autre forme éventuellement) pour les parcelles situées en zone UB. Lors de la dépose de ce dernier dossier, l'étude du plateau rehausseur prévu à la sortie du lotissement situé au carrefour de la route de Fontaine, rue du Moulin du Plessis et de la rue de la Brime, sera étudié. Par conséquent, il sera demandé à VENDEE LOGEMENT, lors du dépôt du permis d'aménager (parcelles en zone NA), de s'engager à déposer un deuxième dossier pour les parcelles en zone UB dans un délai maximum de 6 mois.

**2 – Le PLU de la Jonchère**

La Commune de la Jonchère sollicite l'avis de la Commune d'Angles concernant son P.L.U. le seul point susceptible de nous intéresser est l'objectif que s'est fixé la Commune de la Jonchère, d'atteindre 50 logements nouveaux sur 10 ans et qui serait susceptible de nous apporter des élèves supplémentaires dans nos écoles. Sinon pas d'observations.

Par délibération en date du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal de La Jonchère a arrêté leur projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Conformément au Code de l'Urbanisme (articles L 123-9 en tant que Personne Publique Associée (P.P.A.), L 122-2 au titre de l'extension limitée de l'urbanisme, R 123-17), la Commune d'Angles, au titre de P.P.A. est appelée à émettre un avis.

La Commission « Urbanisme » d'Angles, chargée d'étudier le dossier, s'est réuni le 23 mars 2016. Une attention particulière a été portée sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui définit les orientations générales de la Commune de la Jonchère dans sa politique à venir dans différents domaines dont notamment l'aménagement et l'urbanisme, l'optimisation de ses équipements publics, la préservation et la valorisation de son patrimoine bâti et de son identité paysagère rurale, l'habitat avec l'objectif d'atteindre environ 500 nouveaux habitants à l'horizon 2025, soit 50 logements neufs sur 10 ans.

La Commission relève que cette dernière orientation est susceptible d'accroître le nombre d'élèves dans les écoles de la Commune d'Angles.

Après analyse, elle propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable au projet de P.L.U. de la Commune de La Jonchère.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Au titre de P.P.A.,  
A l'unanimité,

➤ **EMET** un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Jonchère.

*M. SUJEVIC souligne qu'il s'agit d'un avis consultatif.*

Monsieur le Maire confirme.

• Réunion du 11 avril 2016

**Date et heure de la réunion** : 11 avril à 18h.

**Personnes présentes** : Michel CAILLIEZ – Monique LAURENT – Michel KAUFFMANN – Gérard BACHELET – Pascale VASSEUR – Bruno SUJEVIC – Romain GABORIEAU – Julie LERITEAU.

**Personnes excusées** : Joël MONVOISIN – Bruno LEGUERN.

**Personnes absentes** : Michel CHALEMBERT-AVISSE – Richard HUNAUT.

**Ordre du jour porté sur la convocation** :

- Choix du bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monique LAURENT lit le rapport d'analyses des offres pour l'élaboration du P.L.U. d'Angles, rédigé par M. LE MANCQ, Assistant Maîtrise d'Ouvrage.

A la question : Doit-on inviter d'autres personnes à la Commission « Urbanisme » pour constituer un groupe de travail particulier ? Réponse : Pas obligatoirement, sinon, éventuellement des personnes compétentes dans le domaine qui nous intéresse le moment venu.

Quelques interrogations sur les P.L.U. réalisés : Julie est chargée d'interroger les services d'urbanisme des villes où l'un et l'autre ont élaboré un P.L.U. Le résultat sera indiqué à la fin de ce compte-rendu.

Pour le moment, nous avons, parmi les personnes présentes : 5 personnes en faveur d'A+B et 2 personnes en faveur de Citadia.

Après renseignements pris auprès des différentes Communes ayant réalisé leur P.L.U. avec l'un ou l'autre candidat, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des appréciations laissées par A+B et Citadia.

APPEL MAIRIE POUR PLU						
mairie	n° tel	début lancement PLU	APPROBATION	TOMBE	Appréciation	Interlocuteur
TALMONT SAINT HILAIRE	02 51 90 60 42		12/2012		La personne n'a pas suivi le dossier	CIDADIA
LES SABLES D'OLONNE	02 51 23 16 00	2008	2011		La personne est satisfait	CIDADIA
LA TRANCHE SUR MER	02 51 30 37 01		2015		Il faut souvent les relancer, manque de conseil, être derrière eux souvent	CIDADIA
NOIRMOUTIER	02 51 35 99 99	2011	19/03/2013		Très satisfait	CIDADIA
BARBATRE	02 51 39 68 58		POS			CIDADIA
SAINT HILAIRE DE RIEZ	02 51 59 94 00					CIDADIA
SOULLANS	02 51 68 00 24				RESPONSABLE PLU EN CONGES	CIDADIA
SAINT JEAN DE MONTS	02 51 59 97 00	2015	27/12/2011		Plans incorrects - il faut toujours tout vérifier	CIDADIA
CHALLANS	02 51 49 79 79		2006		La personne n'a pas suivi le dossier	CIDADIA
AIZENAY	02 51 94 60 46	2011	2016		Des hauts et des bas - toujours être derrière eux pas d'investissement	CIDADIA
BEAUVOIR SUR MER	02 51 68 70 32	En 2014	2016		Très satisfait	A + B
BREM SUR MER	02 51 90 55 16	2010	29/01/2015		très bonnes connaissances - bonne relation - très satisfait	A + B
LA BOISSIERE DES LANDES	02 51 98 70 43	2007	2009		Très compétent - bonne communication explication compréhensible	A + B
LE GIROUARD	02 51 46 61 56	09/2012	01/2015		Très satisfait - bonne communication	A + B
ROCHETREJOUX	02 51 91 45 24	2009	2014		très satisfait - très compétent	A + B
SAINT GILLES CROIX DE VIE	02 51 55 79 79					A + B
LES MAGNILS REIGNIERS	02 51 97 76 04	2006	25/02/2008		très bon suivi, très compétent	A + B

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1, L.123-9 et L.123-18.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération prise en date du 20 janvier 2015, il a été décidé de procéder à la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Conformément au Code des Marchés Publics, une consultation a été réalisée et deux bureaux d'études ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 30 mars 2016 pour analyser les propositions reçues et a décidé d'auditionner les bureaux d'études le lundi 4 avril 2016.

A l'issue de ces auditions, il a été décidé à l'unanimité, de proposer le bureau d'études A+B sis à SAINT MÊME LE TENU (44) pour un montant de 44 970,00 € HT, soit 53 964,00 € TTC.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIE** les études relatives à l'élaboration d'un P.L.U. au Bureau d'Etudes A+B sis à SAINT MÊME LE TENU (44).

*M. le Maire informe de son intention d'intégrer M. ROSCHIONI, ancien commissaire enquêteur et résident anglais, à la commission urbanisme chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Angles.*

*A la lecture de l'enquête de satisfaction auprès d'autres collectivités ayant travaillé avec les 2 bureaux d'études mis en concurrence, M. CAILLIEZ souligne que les personnes interrogées sont principalement des agents chargés de l'urbanisme, donnant ainsi un aperçu professionnel qualitatif sur la manière de servir de chacun des candidats.*

*M. SUJEVIC constate que les résultats de l'enquête confirment le choix du candidat.*

### **III. Compte rendu des commissions communautaires**

#### **a) Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Faisant suite aux actions pour engager la France dans la transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé en 2014 et 2015 des appels à projets de Territoires zéro déchet, zéro gaspillage. Dans ce cadre, TRIVALIS est lauréat de l'appel à projet 2015. A ce titre, l'ensemble des collectivités, membres de TRIVALIS, peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME et d'un soutien financier de l'ADEME pour une animation territoriale de 3 ans afin de permettre de lancer et de porter leur projet.

Au niveau du Département, 6 champs d'action ont été arrêtés et répartis sur l'ensemble de la Vendée (voir la carte) au travers de 6 groupements d'intercommunalités :

- Prévention et tourisme,
- Réduction des déchets végétaux et biodéchets,
- Ecologie industrielle et territoriale,
- Recyclerie, réemploi,
- Réduction des déchets insulaires,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et déchets végétaux.

Le groupement d'intercommunalités auquel nous appartenons (Talmondais, SMEOM de LUCON, Pays de Sainte-Hermine et Moutierrois) s'est vu attribuer la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Communauté de Communes du Pays Moutierrois (CCPM) en étant la communauté d'accueil. Cette dernière a la charge du recrutement de l'animateur (niveau Bac +2) – recrutement en cours, la mise à disposition d'un bureau, l'achat du matériel informatique et d'un véhicule (par l'intermédiaire d'un groupement d'achats).

Pour mener à bien cette opération, la CCPM bénéficiera des aides suivantes :-

- 24 000 €/an pendant 3 ans de l'ADEME pour le salaire + 5000 €/an pendant 3 ans par TRIVALIS soit un salaire net mensuel de 1350 €,
- 20 000 €/an pendant 3 ans de l'ADEME pour la communication – reportable d'une année sur l'autre,
- 15000 € de l'ADME pour les investissements liés au bureau (véhicule, mobilier, informatique, etc...).

Les autres intercommunalités non accueillantes de l'animateur percevront une aide de l'ADEME de 10 000 €/an pendant 3 ans pour la communication.

Les publics cibles sont les restaurants scolaires, les EHPAD, les restaurateurs sans oublier les familles.

Le Vice-président de la CCPM en charge des Déchets Ménagers et Assimilés est le coordonnateur de cette opération.

*A la lecture du compte rendu de M. le Maire, M. SUJEVIC souligne qu'il s'agira donc du recrutement contractuel d'un animateur sur une durée de 3 ans. Il s'interroge par ailleurs sur le financement de l'opération.*

*Comme énoncé dans l'exposé, M. le Maire répète que cette somme est liée au financement de l'opération par TRIVALIS, lauréat de l'appel à projet 2015, financement par ailleurs conjugué avec celui de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).*

*M. SUJEVIC constate que l'animateur évoluera par itinérance sur les secteurs qui financent l'opération et que toutes les collectivités ne pourront donc pas bénéficier de son apport.*

*M. le Maire rappelle que chaque groupement d'intercommunalités dispose de son champ d'action avec les moyens associés. Ensuite, toutes les collectivités de Vendée bénéficieront du travail de chacun des groupements.*

#### **b) Nom de la future Communauté de Communes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de fusion des intercommunalités du Moutierrois et du Talmondais.

- Plusieurs réunions ont déjà été organisées sur le sujet, les Conseillers Communautaires ont été invités à donner leur avis, tout cela en vain pour l'instant.
- Il a donc été décidé de relancer la consultation des élus en l'élargissant à tous les élus des deux Communautés de Communes.
- On peut penser à un nom géographique (ex Communauté de Communes du Moutierrois et du Talmondais) et un nom pour la destination touristique (ex : Du Lay au Payré), un nom regroupant les deux (ex : Communauté de Communes du Moutierrois et du Talmondais - Du Lay au Payré comme nous avons ANGLES de Marais en Marées) ou aussi donner à la nouvelle Communauté de Communes le nom de la destination touristique. Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'est interdit de penser que d'autres Communes peuvent un jour nous rejoindre à l'occasion d'une éventuelle autre augmentation des seuils de population.
- L'idée qui prédomine est qu'il appartient aux élus de choisir ce nom et de confier cela à un bureau d'études qu'en dernier ressort.

En parallèle à cela, un bureau d'études est en cours de recrutement pour créer le logo et le slogan de la nouvelle intercommunalité (coût 6800 € HT).

M. SUJEVIC demande si les différents élus de l'intercommunalité ont formulé des propositions à la base.

En ce qui concerne Angles, M. le Maire répond qu'il a émis différentes propositions telles qu'énoncées dans son exposé.

M. SUJEVIC reprend les exemples des dénominations des nouvelles Régions avec une reprise à la base des noms des régions initiales.

M. SUJEVIC s'interroge également sur la procédure d'adoption du nom de la future intercommunalité en soulignant qu'un vote à la majorité semble favoriser la collectivité qui dispose de plus de sièges.

M. le Maire répond que chaque Communauté de Communes devra délibérer et que chacune des délibérations aura le même poids juridique. Il rappelle par ailleurs, qu'un comité de pilotage a été créé afin de définir des propositions en concertation avec chaque Commune.

M. le Maire ajoute que les élus de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois réunis en bureau ont orienté leur choix sur « Vendée Sud Atlantique – pays Moutierrois Talmondais ».

#### IV. Finances

##### a) Subventions municipales 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'Angles d'attribuer les subventions municipales au titre de l'année 2016.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix favorables et 2 abstentions (Mme GREGOIRE Sophie et M. SUJEVIC Bruno),

- **ACCEPTENT** les subventions communales suivantes pour l'année 2016.

#### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016

	ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2016 ACCORDEES
1	ADMR AIDE A DOMICILE	1 000,00 €
2	ANGLES LONGEVILLE BASKET CLUB	2 310,00 €
3	CLUB MODELISME ANGLOIS	200,00 €
4	ECOLE DE DANSE ANGLOISE	240,00 €
5	FOOTBALL ESCL	1 000,00 €
6	GYM 'O'MINOTS	100,00 €
7	LES POTES A PATOCHE	200,00 €
8	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER Section Angles	200,00 €
9	PING PONG CLUB ANGLOIS	700,00 €
10	Secours Catholique	300,00 €
11	Ti'chou Tit' rose	200,00 €
11b	Vol au vent	100,00 €

#### Autres associations:

15	AMICALE DES PERSONNELS CCPM	550,00 €
16	AREAMS	50,00 €
20	Banque alimentaire Vendée	150,00 €
26	JAMALV	100,00 €
29d	RASED	180,00 €
30	Restos du cœur	150,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 730,00 €</b>
<b>BUDGET 2016</b>		<b>9 000,00 €</b>
Subventions accordées		<b>7 730,00 €</b>
Subvention en attente		- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>7 730,00 €</b>
<b>DISPONIBLE</b>		<b>1 270,00 €</b>

M. SUJEVIC rappelle qu'avec Mme GREGOIRE Sophie, Conseillère Municipale, ils considèrent comme l'année dernière que les critères d'attribution ne sont pas toujours adaptés à tous les profils d'associations.

M. SUJEVIC souligne notamment l'écart important entre l'enveloppe des 70 € par enfants et celle des 10 € par enfants en fonction de la nature de l'association.

M. le Maire répond que cela correspond aux promesses de campagne de la majorité municipale.

M. SUJEVIC renouvelle son regret de ne pas voir cette année encore que la participation active à la vie locale de certaines associations ne soit pas prise en compte dans les critères de détermination des montants à attribuer et estime qu'il y a un manque de reconnaissance à ce titre. Des associations font preuve d'esprit de solidarité et d'une implication forte sous forme de bénévolat dans des manifestations organisées par la Commune à l'exemple du repas des aînés ou bien encore de la fête du sport pour ne citer que celles-ci.

M. le Maire souligne à cet effet que certaines associations qui s'investissent dans la vie de la collectivité lui ont fait part personnellement de ne pas vouloir recevoir de subventions à ce titre.

b) Vote des Comptes Administratifs et de Gestion

M. le Maire procède à la lecture des tableaux des résultats de l'année 2015.

Avant de quitter la salle, il laisse la parole à M. CAILLIEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire pour procéder, en son absence conformément à la réglementation en vigueur, à l'ouverture des votes.

M. SUJEVIC demande à cet effet que chaque compte administratif soit voté séparément.

M. CAILLEZ accepte cette modalité de vote.

• **Vote des Comptes Administratifs 2015**

M. CAILLIEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2015 du budget principal, du service assainissement, transport scolaire, lotissement communal « La Chenillée II » et du Service Municipal du Tourisme.

Nature Compte Administratif 2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses et Déficit	Recettes et Excédent	Dépenses et Déficit	Recettes et Excédent	Dépenses et Déficit	Recettes et Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE</b>						
Résultats reportés						
- déficit investissement 2014 cumulé			651 379,18 €	- €	651 379,18 €	- €
- excédent fct 2014 cumulé capitalisé en inv.14	- €	- €		349 539,97 €	- €	349 539,97 €
Opérations de l'exercice 2015	2 445 206,37 €	2 762 495,96 €	893 241,85 €	705 668,77 €	3 338 448,22 €	3 468 164,73 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 445 206,37 €</b>	<b>2 762 495,96 €</b>	<b>1 544 621,03 €</b>	<b>1 055 208,74 €</b>	<b>3 989 827,40 €</b>	<b>3 817 704,70 €</b>
<b>Résultats de l'année 2015 à reporter sur 2016</b>		<b>317 289,59 €</b>	<b>- 489 412,29 €</b>		<b>- 172 122,70 €</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés						
- excédent investissement 2014 cumulé			- €	967 429,52 €	- €	967 429,52 €
- déficit fonctionnement 2014 cumulé	- €	- €			- €	- €
Opérations de l'exercice 2015	76 596,65 €	257 768,88 €	44 258,59 €	103 507,77 €	120 855,24 €	361 276,65 €
<b>TOTAUX</b>	<b>76 596,65 €</b>	<b>257 768,88 €</b>	<b>44 258,59 €</b>	<b>1 070 937,29 €</b>	<b>120 855,24 €</b>	<b>1 328 706,17 €</b>
<b>Résultats de l'année 2015 à reporter sur 2016</b>		<b>181 172,23 €</b>		<b>1 026 678,70 €</b>		<b>1 207 850,93 €</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE</b>						
Résultats reportés						
- excédent investissement 2014 cumulé			- €	98 334,00 €	- €	98 334,00 €
- déficit fonctionnement 2014 cumulé	32 406,79 €	- €			32 406,79 €	- €
Opérations de l'exercice 2015	54 226,06 €	92 204,60 €	- €	16 157,80 €	54 226,06 €	108 362,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>86 632,85 €</b>	<b>92 204,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>114 491,80 €</b>	<b>86 632,85 €</b>	<b>206 696,40 €</b>
<b>Résultats de l'année 2015 à reporter sur 2016</b>		<b>5 571,75 €</b>		<b>114 491,80 €</b>		<b>120 063,55 €</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF LC CHENILLEE II</b>						
Résultats reportés						
- déficit investissement 2014 cumulé			29 927,76 €	- €	29 927,76 €	- €
- excédent fonctionnement 2014 cumulé	- €	136 450,69 €			- €	136 450,69 €
Opérations de l'exercice 2015	29 927,76 €	29 927,76 €	29 927,76 €	29 927,76 €	59 855,52 €	59 855,52 €
<b>TOTAUX</b>	<b>29 927,76 €</b>	<b>166 378,45 €</b>	<b>59 855,52 €</b>	<b>29 927,76 €</b>	<b>89 783,28 €</b>	<b>196 306,21 €</b>
<b>Résultats de l'année 2015 à reporter sur 2016</b>		<b>136 450,69 €</b>	<b>- 29 927,76 €</b>			<b>106 522,93 €</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF SMT</b>						
- Aucun déficit/excédent inv. 2014 cumulé			- €	- €	- €	- €
- déficit fonctionnement 2014 cumulé	20 759,54 €	- €			20 759,54 €	- €
Opérations de l'exercice 2015	187 987,91 €	225 029,22 €	2 800,00 €	- €	190 787,91 €	225 029,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>208 747,45 €</b>	<b>225 029,22 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>211 547,45 €</b>	<b>225 029,22 €</b>
<b>Résultats de l'année 2015 à reporter sur 2016</b>		<b>16 281,77 €</b>	<b>- 2 800,00 €</b>			<b>13 481,77 €</b>

Après étude, le vote s'ouvre.

Les résultats sont les suivants :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2015.

M. SUJEVIC demande si les comptes de gestion du Trésorier font l'objet d'un autre vote.

M. CAILLIEZ répond qu'en l'état les comptes de gestion sont en tous points identiques aux comptes administratifs de la Commune et que par conséquent les mêmes résultats de vote sont attribués.

• **Vote des Comptes de Gestion 2015**

M. CAILLIEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion du trésorier retraçant les écritures du comptable pour l'année 2015 du budget principal, du service assainissement, transport scolaire, lotissement communal « La Chenillée II » et du Service Municipal du Tourisme.

Après étude et comparaison avec les Comptes Administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les Comptes de Gestion 2015 des budgets principal, du service assainissement, transport scolaire et lotissement communal « La Chenillée II » et du Service Municipal du Tourisme.

c) Vote des taux d'imposition des 4 taxes locales directes 2016

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante plusieurs simulations portant maintien ou augmentation des taux d'imposition des taxes communales.

**TAUX D'IMPOSITION 2016 - (Taxes ménages + Cotisation Foncière des Entreprises)**

	bases effectives 2015	Taux imposition 2015	Produits 2015	Produit réel enregistré hors compensation Etat (FNGIR)	bases 2016 prévisionnelles	évolution bases
	Habitation	4 137 884	24,32%	1 006 333 €		4 244 000
Foncier (bâti)	2 462 724	14,88%	366 453 €		2 508 000	1,84%
Foncier (non bâti)	160 185	44,51%	71 298 €		162 300	1,32%
CFE	250 955	23,00%	57 720 €		269 500	7,39%
	7 011 748		1 501 805 €	1 509 566 €	7 183 800	2,45%

	bases prévisionnelles 2016	Taux imposition 2015	Maintien des taux		Augmentation 0,5%		Augmentation 1%		Augmentation 1,5%		Augmentation 2%	
			taux	Produit 2016 attendu	taux	Produit 2016 attendu	taux	Produit 2016 attendu	taux	Produit 2016 attendu	taux	Produit 2016 attendu
Habitation	4 244 000	24,32%	24,32%	1 032 141 €	24,44%	1 037 234 €	24,56%	1 042 326 €	24,68%	1 047 419 €	24,81%	1 052 936 €
Foncier (bâti)	2 508 000	14,88%	14,88%	373 190 €	14,95%	374 946 €	15,03%	376 952 €	15,10%	378 708 €	15,18%	380 714 €
Foncier (non bâti)	162 300	44,51%	44,51%	72 240 €	44,73%	72 597 €	44,96%	72 970 €	45,18%	73 327 €	45,40%	73 684 €
CFE	269 500	23,00%	23,00%	61 985 €	23,12%	62 308 €	23,23%	62 605 €	23,35%	62 928 €	23,46%	63 225 €
	7 183 800			1 539 556 €		1 547 085 €		1 554 854 €		1 562 383 €		1 570 600 €
Produit supplémentaire				29 990 €		37 519 €		45 288 €		52 817 €		60 994 €

Le Conseil municipal, à 15 voix favorables et 2 oppositions (M. RAZAT Frédéric et M. CHALEMBERT-AVISSE Michel),

- **DECIDE** d'augmenter le taux de chaque taxe communale de 0,5 %,
- **SOULIGNE** que les taux des quatre taxes et du produit attendu 2016 se décomposent comme suit :

Nature de l'impôt	bases prévisionnelles 2016	Taux imposition 2015	Augmentation 0,5%	
			Taux 2016	Produit 2016 attendu
Habitation	4 244 000	24,32%	24,44%	1 037 234 €
Foncier (bâti)	2 508 000	14,88%	14,95%	374 946 €
Foncier (non bâti)	162 300	44,51%	44,73%	72 597 €
CFE	269 500	23,00%	23,12%	62 308 €
	7 183 800			1 547 085 €

M. SUJEVIC rappelle que la hausse des bases prévisionnelles 2016 s'explique en partie par une augmentation du nombre des foyers sur la Commune et d'autre part par la hausse des valeurs locatives de 1% votée par les parlementaires.

d) Vote des budgets principal et annexes 2016 et affectation des résultats

• **Affectation des résultats de l'exercice 2015 sur le budget Commune 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de **317 289,59 €**,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat, en totalité sur le Budget Commune 2016, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement).

- **Affectation des résultats Transport Scolaire de l'exercice 2015 sur le budget Transport Scolaire 2016**

L'examen du Compte Administratif 2015 permet d'apprécier la gestion de l'exercice auquel il se rapporte.

Résultats de l'exercice 2015 :

▪ Investissement	+ 114 491,80 €
▪ Fonctionnement	+ 5 571,75 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte sur le budget Transport Scolaire 2016, les résultats suivants :

Affectation résultats sur budget 2016 :

▪ Fonctionnement	5 571,75 € au compte 002 (rec. fonc.)
▪ Investissement	114 491,80 € au compte 001 (rec. inv.)

- **Affectation des résultats Lotissement Communal Chenillée II de l'exercice 2015 sur le budget LC Chenillée II 2016**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que la section de fonctionnement du compte administratif 2015 dégage un excédent de **136 450,69 €**

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation 2015 sur le BP Lotissement « Chenillée II » 2016 comme suit :

Affectation résultats sur budget 2016 :

▪ Fonctionnement	106 334,11 € au compte 002 (rec. fonc.)
▪ Investissement (excédent de fonctionnement capitalisé)	30 116,58 € au compte 1068 (rec. inv.)
▪ Investissement (déficit d'investissement reporté)	29 927,76 € au compte 001 (dép. inv.)

- **Affectation des résultats Assainissement de l'exercice 2015 sur le budget Assainissement 2016**

L'examen du Compte Administratif 2015 permet d'apprécier la gestion de l'exercice auquel il se rapporte.

Résultats de l'exercice 2015 :

▪ Investissement (Excédent)	+ 1 026 678,70 €
▪ Fonctionnement (Excédent)	+ 181 172,23 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte sur le budget Assainissement 2016, les résultats suivants :

Affectation résultats sur budget 2016, en totalité en recette d'investissement :

▪ Excédent de fonctionnement capitalisé	181 172 23 € au 1068 (rec. Inv.)
▪ Excédent d'investissement reporté	1 026 678,70 € au compte 001 (rec. Inv.)

- **Affectation des résultats Service Municipal du Tourisme (SMT) de l'exercice 2015 sur le budget SMT 2016**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que la section de fonctionnement du compte administratif 2015 dégage un excédent de **16 281,77 €**

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation 2015 sur le BP du Service Municipal du Tourisme 2016 comme suit :

Affectation résultats sur budget 2016 :

▪ Fonctionnement	13 481,77 € au compte 002 (rec. fonc.)
▪ Investissement (excédent de fonctionnement capitalisé)	2 800,00 € au compte 1068 (rec. inv.)
▪ Investissement (déficit d'investissement reporté)	2 800,00 € au compte 001 (dép. inv.)

- **Vote des Budgets 2016 Principal et annexes**

M. le Maire procède à la lecture article par article pour chacun des budgets

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets des budgets primitifs 2016 du budget principal, transport scolaire, assainissement, lotissement communal Chenillée II et Service Municipal du Tourisme.



Nature Budgets 2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses et déficit	Recettes et excédent	Dépenses et déficit	Recettes et excédent
<b><u>BUDGET COMMUNE</u></b>				
Résultats reportés				
- excédent fct 2015 cumulé capitalisé	- €	- €		317 289,59 €
- déficit investissement 2015 cumulé			489 412,29 €	- €
Opérations de l'exercice	2 980 158,71 €	2 980 158,71 €	2 895 027,60 €	3 067 150,30 €
<b>Equilibre Année 2016</b>	<b>2 980 158,71 €</b>	<b>2 980 158,71 €</b>	<b>3 384 439,89 €</b>	<b>3 384 439,89 €</b>
<b><u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>				
Résultats reportés				
- excédent fct 2015 cumulé capitalisé	- €	- €		181 172,23 €
- excédent investissement 2015 cumulé			- €	1 026 678,70 €
Opérations de l'exercice	282 611,16 €	282 611,16 €	1 502 820,01 €	294 969,08 €
<b>Equilibre Année 2016</b>	<b>282 611,16 €</b>	<b>282 611,16 €</b>	<b>1 502 820,01 €</b>	<b>1 502 820,01 €</b>
<b><u>BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE</u></b>				
Résultats reportés				
- excédent fonctionnement 2015 cumulé	- €	5 571,75 €		
- excédent investissement 2015 cumulé			- €	114 491,80 €
Opérations de l'exercice	33 229,95 €	27 658,20 €	114 491,80 €	- €
<b>Equilibre Année 2016</b>	<b>33 229,95 €</b>	<b>33 229,95 €</b>	<b>114 491,80 €</b>	<b>114 491,80 €</b>
<b><u>BUDGET LC CHENILLEE II</u></b>				
Résultats reportés				
- excédent fonctionnement 2015 cumulé/capitalisé	- €	106 334,11 €		30 116,58 €
- déficit investissement 2015 cumulé			29 927,76 €	- €
Opérations de l'exercice	202 883,69 €	96 549,58 €	30 116,58 €	29 927,76 €
<b>Equilibre Année 2016</b>	<b>202 883,69 €</b>	<b>202 883,69 €</b>	<b>60 044,34 €</b>	<b>60 044,34 €</b>
<b><u>BUDGET SMT</u></b>				
Résultats reportés				
- excédent fonctionnement 2015 cumulé/capitalisé		13 481,77 €		2 800,00 €
- Ni excédent Ni déficit inv.2015 cumulé			2 800,00 €	- €
Opérations de l'exercice	183 681,00 €	170 199,23 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Equilibre Année 2016</b>	<b>183 681,00 €</b>	<b>183 681,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2016  
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		Montant	% dép. réelles			Montant	% rec. Réelles
Cptes 60	Achats matériaux et fournitures (eau, électricité, combustibles, alimentation, fourn. Scolaires, biblio., etc...)	248 960,00 €	9,74%	Cptes 70	Produits des services (concessions, redevances, remboursements autres organismes, budgets annexes)	377 228,69 €	12,66%
Cptes 61	Services extérieurs (Txv entretien, voirie, bâtiments, contrats maintenance, ect...)	321 767,00 €	12,58%	Cptes 73	Impôts et taxes (contributions directes, droits de places, taxe séjour, taxe additionnelle)	1 757 570,00 €	58,98%
Cptes 62	Autres (honoraires, fêtes, publications, téléphone, affranchissements, etc...)	64 867,00 €	2,54%	Cptes 74	Dotations de l'Etat (DGF, DSR, dotation péréquation, DGD, autres particip. Etat/Département, compensation exo ...)	683 938,52 €	22,95%
Cptes 63	Impôts et taxes (taxes foncières, taxe s/PC, autres)	14 460,00 €	0,57%	Cptes 74	Participations des Communes (particip. Ecole publique, resto scolaire)	75 410,00 €	2,53%
Cptes 73	Impôts et taxes (dégrèvements, FNGIR, revert tax séjour ...)	212 027,00 €	8,29%	Cptes 75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, fermages)	23 216,00 €	0,78%
Chap. 012	Charges de Personnel (Salaires et charges)	1 064 936,67 €	41,65%	Cptes 64	Atténuation de charges (ind. Journalières CPAM/CNP)	46 849,50 €	1,57%
Cptes 65	Autres charges de gestion courante (indemnités ékus, participations, subventions)	487 160,00 €	19,05%	Cptes 76	Produits financiers	5,00 €	0,00%
Cptes 66	Charges financières (intérêts emprunts)	91 000,00 €	3,56%	Cptes 77	Produits exceptionnels (dégrèvements, remb. Sinistres)	15 941,00 €	0,53%
Cptes 67	Charges exceptionnelles (livres prix école publique ...)	1 620,00 €	0,06%				
Chap. 022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	1,96%				
<b>Sous total dépenses réelles</b>		<b>2 556 797,67 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>Sous total dépenses réelles</b>		<b>2 980 158,71 €</b>	<b>100,00%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	58 850,09 €		042	Opérations d'ordre entre sections		
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	364 510,95 €					
<b>TOTAL</b>		<b>2 980 158,71 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>2 980 158,71 €</b>	

BUDGET PRIMITIF 2016  
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
1°) Virement excédent prévisionnel sect' fct ex. 16	364 510,95 €	1°) Déficit inv. 2015 cumulé reporté	489 412,29 €
2°) FCTVA	52 000,00 €	2°) Capital des emprunts	233 000,00 €
3°) Taxe Aménagement	76 000,00 €	3°) Opérations : travaux & études	2 632 027,60 €
4°) Excédent fct ex. 2015 capitalisé	317 289,59 €	a) Documents d'urbanisme	96 786,60 €
5°) Excédent inv. 2015 cumulé	- €	b) Frais d'études non suivies de réalisation dans l'exercice	8 275,00 €
6°) Subventions sur tx engagés	275 022,20 €	c) Opérations sur réseau électrique (SyDEV)	130 152,00 €
a) Département	56 387,00 €	d) Concessions et droits	500,00 €
b) Région	63 229,20 €	e) Acquisition Terrains nus	1 070,00 €
c) DRAC/STAP	11 980,00 €	f) Aménagement et Equipements Cimetière/Monuments commémoratifs	139 895,00 €
d) Etat	56 300,00 €	g) Tx et mobilier Mairie	25 572,00 €
e) Fondation du Patrimoine	1 000,00 €	h) Tx & mobilier Ecole Publique	5 335,00 €
f) Dotation parlementaire	- €	i) Tx Eglise	- €
g) Svinatam	- €	j) Tx Champ de Foire et SMT	31 300,00 €
h) Caisse Nationale Prévoyance	- €	k) Espace Convivialité Chenille	223 570,00 €
i) CCPM	86 126,00 €	l) Octroi	21 000,00 €
7°) PVR & Conventions avec lotisseurs art.1348	- €	m) Espace Détente	49 056,00 €
8°) Amortissements des biens	58 850,09 €	n) Salle Omnisport	- €
9°) Réintégrations des biens Art.2031/041	- €	o) Ateliers municipaux	64 985,00 €
10°) Plus-values sur cession & sortie du bien (Op.Ordre de transfert entre sections)	- €	p) Police Municipale	3 241,00 €
11°) Opérations patrimoniales	- €	q) Centre de Loisirs	- €
12°) Avance forfaitaire Art.238 (Rec.OB, équivalent dépin. art.238)	20 000,00 €	r) La Poste	2 850,00 €
13°) Divers	- €	s) Théâtre	3 100,00 €
	1 163 672,83 €	t) Restaurant scolaire	6 815,00 €
		u) Divers bâtiments/services	28 000,00 €
		v) Associations	2 500,00 €
		w) Opérations de voirie	1 788 025,00 €
		4°) Réintégrations des biens	- €
14°) Emprunt Art.1641	2 220 767,06 €	5°) Moins-values sur cession & sortie du bien (Op.Ordre de transfert entre sections)	- €
		6°) Opérations patrimoniales	- €
		7°) Avance forfaitaire Marché Tx de voirie	20 000,00 €
		8°) Divers	- €
		9°) Dépenses imprévues	10 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL REC.INV. 2016</b>	<b>3 384 439,89 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DEP. INV. 2016</b>	<b>3 384 439,89 €</b>

Après étude, le Conseil Municipal, par 15 voix favorables et 2 abstentions (Mme GREGOIRE et M. SUJEVIC),

- **ADOPTÉ** les budgets primitifs 2016 du budget principal, transport scolaire, assainissement, lotissement communal Chenillée II et Service Municipal du Tourisme.

Budget Commune :

M. le Maire précise que prochainement une consultation auprès des établissements bancaires va avoir lieu.

M. SUJEVIC demande le montant de l'emprunt prévu.

M. le Maire répond que la somme n'est pas encore arrêtée.

**V. Plan Local d'Urbanisme**

a) Nomination du bureau d'études

M. le Maire précise que ce point a été étudié et voté dans les Commissions Municipales.

b) Nomination d'un assistant à maîtrise d'ouvrage

Sujet présenté par Mme LAURENT, Vice-Présidente de la Commission « Urbanisme ».

Afin de conseiller et d'assister la Commune d'Angles, en urbanisme règlementaire, urbanisme opérationnel et en coordination avec les bureaux d'études (P.L.U./Etude socio démographique), Mme LAURENT, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Vice-présidente de la Commission « Urbanisme », propose au Conseil Municipal de nommer un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Cette personne aura pour missions :

- Mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur l'étude sociodémographique :
  - L'établissement d'une consultation de prestataires pour une étude socio démographique portant plus spécifiquement sur des projections, des simulations d'évolution des effectifs d'enfants scolarisables et des effectifs potentiels d'utilisateurs des équipements destinés à la petite enfance : école, centre de loisirs, restaurant scolaire, activités périscolaires,
  - La constitution de l'ensemble des pièces du dossier de consultation,
  - Analyse des offres et choix du prestataire.
- Mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage conseils et assistance en urbanisme règlementaire, urbanisme opération/coordination avec les bureaux d'Etudes :
  - Rédaction de note de cadrage sur des procédures,
  - Assistance à des réunions de travail sur la procédure de révision du P.L.U,
  - Compte rendus de réunions,
  - Lecture des documents remis par des prestataires, note de synthèse.

Mme LAURENT présente le devis d'intervention de M. Jean Luc LE MANCQ, Architecte chargé du cahier des charges et de l'analyse des offres des bureaux d'études chargés de l'élaboration du P.L.U. :

**Rémunération au temps passé sur la base de vacances :**

- Vacances à la journée comprenant les prestations d'architecte –urbaniste, les frais de déplacement, la remise de fichiers Word et PDF.

**Devis d'intervention:**

- Intervention avec déplacements, **base 500 euros HT jour.**
- Intervention sans déplacements, **base 400 euros HT jour.**
- **Mission A.M.O. 2016 à bons de commande sur de mai à décembre 1 journée mensuelle suivant besoins, soit une prestation sur l'année maximum de 3500 euros HT, facturable après exécution de prestations à la demande du maître d'ouvrage.**

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **NOMME** l'Architecte, M. Jean Luc LE MANCQ, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

**VI. Maintenance des installations**

Sujets présentés par M. CAILLIEZ, Vice-Président de la Commission Bâtiments

a) Chaudières et réseaux d'extraction d'air des structures

• **Contrat d'entretien des chaudières des structures**

Afin d'optimiser les dépenses d'entretien des chaudières, chauffe-eaux et chauffages des logements de la Détente, l'Ecole publique, la salle de la Détente, la Mairie, le logement de la Dugeonnière, la Poste, le Stade de foot et l'Eglise, M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise PASQUIER BERJONNEAU a été sollicité afin de présenter des contrats pluriannuels.

Lieux	Type de contrat	Période	Montant Prestation		
			Montant HT	TVA	TTC
Logement Détente N°1	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	135,00 €	27,00 €	162,00 €
Logement Détente N°2	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	135,00 €	27,00 €	162,00 €
Ecole Publique «Dauphin Bleu»	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	155,00 €	31,00 €	186,00 €
Salle de la Détente	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	155,00 €	31,00 €	186,00 €
Salle de la Détente	Entretien des installations de chauffe-eau Gaz	2016/2019	85,00 €	17,00 €	102,00 €
Mairie	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	135,00 €	27,00 €	162,00 €
Logement La Dugeonnière	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	135,00 €	27,00 €	162,00 €
La Poste	Entretien des installations de chaudière Fuel	2016/2019	135,00 €	27,00 €	162,00 €
Stade de Foot	Entretien des installations de chauffe-eau Gaz	2016/2019	85,00 €	17,00 €	102,00 €
Eglise	Entretien des installations du générateur d'air chaud ambulant	2016/2019	320,00 €	64,00 €	384,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 475,00 €</b>	<b>295,00 €</b>	<b>1 770,00 €</b>

Le montant annuel des prestations pour 2016 est de 1 475,00 € HT.

Les contrats sont conclus pour une durée de 12 mois et pourront être reconduits par tranche de 12 mois successifs par décision expresse de l'ordonnateur, sans pouvoir dépasser une durée maximale de 36 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes des contrats d'entretien des chaudières, des chauffe-eaux et du chauffage des logements de la Détente, l'Ecole publique, la salle de la Détente, la Mairie, le logement de la Dugeonnière, la Poste, le Stade de foot et l'Eglise, de l'entreprise PASQUIER BERJONNEAU, pour les montants énumérés dans le tableau ci-dessus, révisés à chaque année de reconduction des contrats ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment les contrats d'entretien.

• **Contrat d'entretien et de maintenance des réseaux d'extraction d'air des structures**

Dans le cadre de l'obligation d'entretien des réseaux d'extraction d'air des structures, l'entreprise IGIENAIR a été sollicitée afin de proposer un contrat d'entretien et de maintenance pluriannuel des dits équipements du restaurant scolaire, de la salle polyvalente et des WC publics.

Le contrat a pour objet la mise en propreté et la désinfection des bouches VMC de la salle polyvalente et des WC publics, ainsi que la mise en propreté des circuits d'extraction de buées grasses du restaurant scolaire et de la salle polyvalente.

La maintenance consiste à :

- Mise en propreté des circuits d'extraction de buées :
  - Etat des lieux avec le responsable,
  - Vérification du fonctionnement de l'installation,
  - Consignation des installations,
  - Protection des installations,
  - Nettoyage.
- Travaux de dépoussiérage de VMC :
  - Traitement des bouches et départs de conduits,
  - Traitement des caissons et des conduits de rejet.

Le montant annuel de la prestation est de 730,00 €HT. Les prix sont fermes durant la durée du contrat.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois et sera renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an au maximum 2 fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes du contrat d'entretien et de maintenance des réseaux d'extraction d'air du restaurant scolaire, de la salle polyvalente et des WC publics, de l'entreprise IGIENAIR, pour un montant de 730,00 € HT par an ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment le contrat d'entretien et de maintenance.

M. SUJEVIC demande où est située l'entreprise IGIENAIR.  
L'entreprise est localisée dans le 44 à La Chapelle sur Erdre.

*b) Défibrillateurs*

Suite à l'installation de deux nouveaux défibrillateurs dans les écoles publique et privée, il est nécessaire de signer un nouveau contrat avec l'entreprise HYSBIA.

Le contrat comprend l'assistance et la maintenance des défibrillateurs, électrodes, batteries et armoires :

Dénomination du dispositif	Référence du produit	Localisation
Salle de la Détente	AED+ ZOLL Automatique, Armoire ZOLL Epoxy	50 bis Route de la Tranche
Office du tourisme	AED+ ZOLL Automatique	Place du Champ de Foire
Mairie	AED+ ZOLL	Accueil Mairie
Ecole	AED+ ZOLL	Ecole Publique « Dauphin Bleu »
Ecole	AED+ ZOLL	Ecole Privée « Ste Tèrese »

Le montant annuel de la prestation est de 310,00 €HT.

Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes du contrat d'assistance et de maintenance des défibrillateurs de la Commune, de l'entreprise HYSBIA, pour un montant de 310, 00 € HT par an ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant, notamment le contrat d'entretien.

M. SUJEVIC demande s'il est prévu une formation de recyclage pour les différents utilisateurs. M. le Maire confirme.

**VII. Service Municipal du Tourisme : Tarifications**

M. le Président du S.M.T. présente à l'assemblée les nouveaux tarifs du SMT à approuver :

**Tarifs billetterie 2016**

**Billetterie\_Service Municipal du Tourisme d'Angles**

Prestataire	Formule	Prix de vente	Commission (pour info)*
<b>ACSO</b>			<b>7%</b>
Scénographie de Pierre Levée	Adulte	<b>20,00 €</b>	
	Enfant 4 à 12 ans	<b>10,00 €</b>	
	Etudiant/ chômeur / personnes handicapées	<b>17,00 €</b>	
	Groupe adultes (x10personnes)	<b>18,00 €</b>	
	Groupe étudiants (x10personnes)	<b>16,00 €</b>	
	Groupe enfants (x10personnes)	<b>9,00 €</b>	

**Tarifs boutique 2016 articles en dépôt vente**

**Fournisseur : SLOW SOAP - Le Bernard**

TVA : non précisé

Article	Prix de vente TTC	Prix d'achat TTC	Marge TTC
Savon 60g	<b>3,50 €</b>	<b>3,15 €</b>	<b>0,35 €</b>

**Fournisseur : Romuald Chevalier**

TVA : non précisé

Article	Prix de vente TTC	Prix d'achat TTC	Marge TTC
Petit sac "Goutez la Vendée » Millet concassé ou décortiqué bio 1 kg	20,00 €	18,00 €	2,00 €
	4,50 €	4,05 €	0,45 €

**Tarifs Animations - saison 2016****Animations 2016 Service Municipal du Tourisme d'Angles**

	Prix de vente
<b>14 juillet et 14 août</b>	
Lampion	1,00 €
Bracelet lumineux	1,00 €
Droit de place confiseur	20,00 €
<b>Marchés de nuit</b>	
le mètre linéaire	1,50 €
<b>Balade à pied "le marais en semi-nocturne" - Sébastien Palier - 12 juillet et 9 août</b>	
Adulte	6,00 €
Enfant 4 à 12 ans	2,50 €
<b>Balade à vélo "Découverte de la Vallée du Lay" - Sébastien Palier - 26 juillet</b>	
Adulte	6,00 €
Enfant 6 à 12 ans	2,50 €
<b>Balade contée - vendredi 29 juillet</b>	
Adulte et enfant à partir de 8 ans	2,00 €
<b>FoirExpo</b>	
repas exposants	13,00 €

**VIII. Questions diverses***a) Lettre au Député Belge*

M. le Maire fait savoir qu'à l'occasion des attentats perpétrés en Belgique, qu'il avait adressé un courrier de condoléances à M. Claude ROLIN, Député Européen Belge, en résidence secondaire sur la Commune.

M. le Maire donne lecture du courrier de réponse adressé par cet élu.

*b) M. le Maire informe le Conseil Municipal de la permanence parlementaire de Mme BULTEAU, Députée de Vendée le 26 mai 2016 de 17 h à 19h en Mairie d'Angles**c) Prochain Conseil Municipal :  
Mardi 17 mai 2016, 20h.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.